



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 4 – 8 avril 2005

Thèmes et priorités des normes

Point 7.5.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) a examiné les thèmes et priorités pour l'établissement des normes qui ont été présentés par les pays en 2004. Le PSAT a identifié trois grands domaines qui devraient bénéficier du rang de priorité le plus élevé (ARP pour les adventices, matériel de multiplication, sols et milieux de culture), et une liste de thèmes supplémentaires qu'il a recommandée au Comité des normes (CN) pour examen.
2. Le CN a examiné les recommandations du PSAT relatives aux thèmes des normes. Il a aussi examiné les questions supplémentaires qui se dégageaient des débats qui s'étaient déroulés pendant la réunion du CN, y compris la révision de NIMP en vigueur. Lorsqu'il a dressé une liste des questions devant être examinées par la CIMP en vue de leur incorporation dans le programme de travail, le CN a recommandé que l'élaboration des projets de normes ne commence qu'après l'achèvement des travaux portant sur les projets de normes existants. Le CN a en outre recommandé que des spécifications soient préparées pour toutes les questions figurant dans le programme de travail approuvé. Les débats particuliers sur les thèmes et priorités pour les normes qui ont eu lieu pendant la réunion du CN sont consignés dans le rapport de cette réunion (ICPM 2005 INF 4).
3. Le CN a décidé d'examiner toutes les NIMP existantes à sa réunion d'avril 2005, afin d'élaborer des recommandations relatives aux normes qui nécessitaient une révision et devraient être ajoutées au programme de travail.
4. Le CN a recommandé la liste ci-après de thèmes pour les normes, la priorité étant accordée à celles indiquées en caractères gras:

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

A. Normes conceptuelles

- a. **Sols et milieux de culture**
- b. **Transport de végétaux destinés à la plantation**
- c. **Quarantaine post-entrée pour les végétaux destinés à la plantation**
- d. **Programmes de certification des végétaux destinés à la plantation**
- e. **ARP pour les adventices**
- f. Directives pour la préinspection/le préagrément
- g. Directives pour le règlement des denrées stockées faisant l'objet d'un commerce international
- h. Manuel d'inspection
- i. Importation d'engrais organiques

B. Suppléments à des NIMP en vigueur

- a. Supplément à la NIMP n° 5: Directives pour la compréhension de l'expression « non largement disséminé »
- b. Supplément à la NIMP n° 5: Niveau approprié de protection

C. Examen de NIMP en vigueur

- a. Examen de la NIMP n° 12 (*Directives pour les certificats phytosanitaires*): section 3.3 au sujet du transit.

5. Pour ce qui est des futures présentations de thèmes et priorités, le CN a recommandé:

- que les thèmes soient demandés chaque année;
- qu'il soit bien précisé qu'une nouvelle liste serait établie chaque année;
- que les propositions des années précédentes ne soient pas utilisées.

6. À la sixième session de la CIMP, le thème d'une norme conceptuelle sur l'importation de matériel de sélection végétale a été ajouté au programme de travail. Lorsqu'il a établi la spécification, le CN n'a pu parvenir à une décision concernant les éléments précis devant figurer dans cette norme. Le CN a identifié trois domaines possibles qui pourraient être traités dans la norme conceptuelle:

- l'importation de matériel végétal destiné à la sélection, à la recherche ou de matériel génétique;
- la production et le commerce de plantes de pépinière; ou
- la détermination du caractère potentiellement envahissant des végétaux.

Lorsqu'il a demandé des indications supplémentaires à la CIMP, le CN a estimé qu'une NIMP conceptuelle sur la production et le commerce de plantes de pépinière, en particulier les prescriptions pour la production de matériel de multiplication comme les boutures, pouvait bénéficier du rang de priorité le plus élevé. Cependant, le CN a aussi reconnu que les deux autres domaines étaient aussi importants. Lorsqu'elle donnera des indications, la CIMP devra peut-être aussi tenir compte de la relation qui existe entre cette norme conceptuelle proposée et les thèmes proposés plus haut au paragraphe 4.

7. La CIMP est invitée:

1. à *approuver* l'action du Secrétariat visant à faciliter autant que possible l'achèvement des normes qui sont déjà bien avancées;
2. à *approuver* la liste de thèmes de normes recommandée par le CN, figurant plus haut au paragraphe 4, en vue de son incorporation au programme de travail;
3. à *donner* des indications sur le ou les domaine(s) précis qui devraient être abordés dans la norme proposée pour l'importation de matériel de sélection végétale;
4. à *indiquer* les priorités pour les thèmes ajoutés au programme de travail;
5. à *adopter* les procédures recommandées par le CN au paragraphe 5 en ce qui concerne la présentation de thèmes et priorités pour l'élaboration de normes;
6. à *demander* aux ONPV, aux ORPV, au Secrétariat SPS de l'OMC et aux autres organisations de présenter des thèmes et priorités pour les normes au Secrétariat de la CIPV avant le 31 juillet 2005.